



Déclaration des délégués CFDT au CHSCT ordinaire du 30 mars 2010

Les délégués CFDT constatent dans le bilan HSCT de 2009 une stabilité en terme de nombre d'accidents avec arrêt, une légère baisse du taux de fréquence mais une augmentation du taux de gravité. Ils remarquent aussi l'augmentation sensible des jours perdus pour les accidents de travail mais aussi le fort impact des accidents de trajet. On note dans la nature des lésions une sensible augmentation des entorses et des fractures ou fêlures. Par rapport aux faits saillants on pourrait rajouter l'incident du vireur au 10RC. Concernant les formations, on remarque que la présence aux sessions de formation s'est améliorée et confirme la tendance des dernières années. Pour le bilan des activités de la permanence psychologique et de la prestation de service social, on remarque une certaine stabilité.

Concernant le rapport d'activité du service de médecine du travail, on remarque un accroissement des visites médicales à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin. On note une diminution de la plupart des indicateurs et notamment celui du stress professionnel, mais le médecin souligne l'augmentation des arrêts pour raisons psychologiques et de prise de psychotropes. Pour ces raisons les représentants CFDT soutiennent les démarches engagées avec l'aide du groupe prévention santé et celle de la CRAM sur les risques psychosociaux mais continuent à demander l'inscription de ceux-ci dans le document unique d'évaluation des risques.

Le dernier sujet que nous aborderons dans cette déclaration concerne le programme annuel de prévention. On aurait souhaité avoir un peu plus de détails sur certains sujets comme le travail des seniors, le domaine environnement que l'on ne voit plus apparaître dans les actions communes prioritaires ainsi que la continuité de la démarche des TMS (troubles musculo squelettiques) en y associant les personnels des bureaux. En terme de formation, il faudra sans aucun doute faire un effort d'information et de sensibilisation aux risques liés à l'évolution de la réglementation des produits chimiques. On souhaite également la création d'un groupe « circulation » avec les membres du CHSCT pour aborder les problèmes internes et externes aux bâtiments. Le plus tôt possible, le CHSCT doit être aussi impliqué dans le cadre du projet de réorganisation des différents plateaux de l'établissement. Le dernier point que l'on souhaite voir inscrit dans le PAP est la poursuite de l'optimisation du parc chariots élévateurs et remorques du centre.

CHSCT